



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération C3 – 15-017
3-2 Aliénations

AN 2015
15-017

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : ATELIERS MUNICIPAUX ET SALLE RUISSEAU – VENTE DE LA
PARCELLE AT 820 POUR PARTIE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2241-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°12-049 du 16 mai 2012 portant déclassement de la parcelle AT 820 dans le domaine privé communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_017-DE

Vu l'estimation du service des Domaines du 30 mars 2015,

Vu le projet de logements collectifs présenté par la société NEXITY sur la parcelle AT 820 sise rue de l'Egalité,


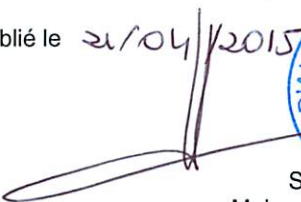
Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 2 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD)

- **Décide de vendre** d'une partie de la parcelle bâtie AT 820, issue de la parcelle AT 747, sise rue de l'Egalité d'une superficie de 3 544 m² à la société NEXITY, pour un prix fixé à 175 €/m² de surface de plancher, afin d'y réaliser un programme d'environ 65 logements représentant environ 4 000 m² de surface de plancher,
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant, à prendre toutes les décisions** relatives à la réalisation de cette vente.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_017-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D1 – 15-018
3-5 Autres actes de gestion du DP – Demandes de subventions

AN 2015
15-018

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER SEINE-AVAL POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN RUCHER-DEMONSTRATEUR ET PEDAGOGIQUE SUR LA COMMUNE D'AUBERGENVILLE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le programme LEADER Seine Aval,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_018-DE

Considérant le souhait de la Commune de mettre en œuvre un rucher-démonstrateur à visée pédagogique sur son territoire, dont l'entretien serait confié à un apiculteur,

Considérant que le coût de ce projet est évalué à 2 613.75 € TTC et qu'il peut être financé par le programme européen LEADER Seine Aval,

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans la priorité ciblée du programme LEADER Seine aval, de mise en lien des mondes agricole et urbain, et plus particulièrement au travers de son axe stratégique « Impulser un programme d'animations sur l'agriculture et l'environnement »,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Culture – Environnement réunie le 2 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Fabienne PAULIN, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et à l'Environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix pour)

- **Approuve** le projet d'implantation d'un ruche-démonstrateur et pédagogique sur le territoire d'Aubergenville, et le plan de financement proposé :
 - o Coût total de l'opération 2 613.75 € HT
 - Financement européen (55 %) : 1 437.56 €
 - Autofinancement (45 %) : 1 176.19 €
- **Sollicite** une subvention auprès du programme LEADER Seine Aval pour financer l'implantation de ce rucher,
- **Autorise Madame le Maire à signer** toutes les pièces y afférentes.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D2 – 15-019
5-7 Intercommunalités

AN 2015
15-019

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MAULDRE – APPROBATION DU RAPPORT DU COMITE MIXTE PARITAIRE 2014 ET SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES PARTAGES AU TITRE DE L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L5211-4-I,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_019-DE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004/52DAD en date du 7 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM),

Vu la délibération n°05-84 du Conseil Communautaire de la CCSM relative à la mise en place des services partagés lors de sa séance du 26 octobre 2005,

Vu le rapport du Comité Mixte Paritaire du 5 mars 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2015/15 du 23 mars 2015 approuvant les conclusions du rapport du Comité Mixte Paritaire,

Vu les projets de conventions de mise à disposition établis pour l'année 2015,

Considérant la création d'un Comité Mixte Paritaire chargé des contrôles de l'exécution des conventions de mise à disposition des services de la Ville d'Aubergenville au profit de la CCSM,

Considérant l'avis favorable du Comité Mixte Paritaire du 5 mars 2015 de mettre à disposition de la CCSM :

- Le service des Finances, les services Techniques, le service des Moyens Généraux, le service des Marchés publics, le service des Ressources Humaines, le service Informatique, le service de Portage à domicile des personnes âgées,

Considérant l'avis favorable du Comité Mixte Paritaire du 5 mars 2015 de mettre à disposition de la Ville d'Aubergenville :

- Le service Urbanisme et le service Prévention de la CCSM,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,


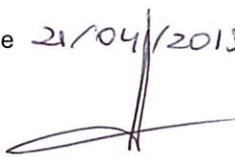
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **Approuve** les conclusions du rapport du Comité Mixte Paritaire du 5 mars 2015 pour établir les conventions de mise à disposition au titre de l'année 2015
 - o des services de la Ville au profit de la Communauté de Communes Seine Mauldre selon les quotités suivantes :
 - Finances : 40 %
 - Techniques : 44 %
 - Services généraux : 30 %
 - Affaires juridiques/Marchés publics/Achats : 40 %
 - Ressources humaines : 46%
 - Informatique : 35 %
 - Action sociale : 30 %

- des services de la CCSM au profit de la Ville selon les quotités suivantes :
 - le service Urbanisme pour 60 %
 - le service Prévention des risques professionnels pour 50 %,
- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer** lesdites conventions pour l'exercice 2015.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015

Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération A1 – 15-013
1-2 Délégation de service public

AN 2015
15-013

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT
N°5**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1411-1 et suivants,

Vu le contrat d'affermage signé avec la société Lyonnaise des Eaux pour la délégation du service public de l'assainissement, à effet au 1^{er} juin 2004, pour une durée de 15 ans,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_013-DE

Vu les avenants n°1, 2, 3 et 4 en date respectivement des 1^{er} octobre 2007, 10 avril 2010, 12 août 2011 et 18 décembre 2014,

Considérant que des travaux peuvent être réalisés par le délégataire sur la base du bordereau de prix unitaires annexé à l'avenant n°4,

Considérant que ce bordereau de prix unitaires présente des montants erronés,

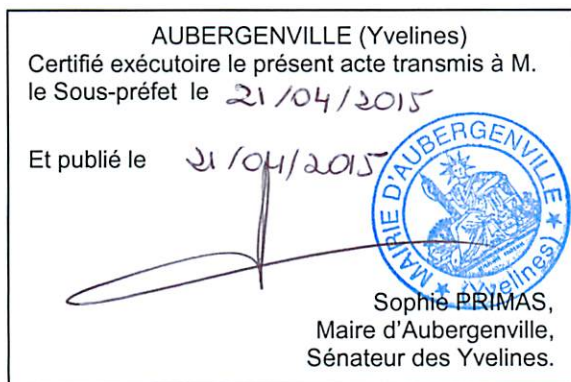
Considérant qu'il convient en conséquence de modifier le contrat par voie d'avenant,

Considérant le projet d'avenant n°5 proposé,

Après avoir entendu l'exposé de M. Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD)

- **Approuve** l'avenant n°5 portant sur la correction du bordereau des prix unitaires à percevoir par le délégataire en cas de travaux,
- **Autorise Madame le Maire à signer** l'avenant précité.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération B1 – 15-014
5-3 Désignation de représentants

AN 2015
15-014

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES CCSM/VILLE D'AUBERGENVILLE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DU 8 MAI 1945 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics et notamment son article 8,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_014-DE

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-091 du 22 septembre 2014 portant constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM) et la Ville d'Aubergenville pour des travaux rue du 8 Mai 1945,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCSM n°2014/103 du 3 novembre 2014 autorisant le groupement de commandes avec la Ville d'Aubergenville,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes entre la CCSM et la Ville d'Aubergenville,

Considérant que les travaux réalisés sur la chaussée sont à la charge de la CCSM et ceux réalisés sur les trottoirs à la charge de la commune d'Aubergenville,

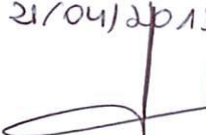

Considérant qu'il convient, dans le cadre du groupement de commandes entre la CCSM et la Ville d'Aubergenville, de constituer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique pour l'attribution du futur marché,

Considérant la nécessité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la Ville d'Aubergenville au sein de la CAO spécifique,

Après avoir entendu l'exposé de M. Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à la Prévention et à la Sécurité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Désigne** en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique chargée d'attribuer le futur marché et présidée par le représentant du Coordonnateur :
 - o M. Dominique BELHOMME, membre titulaire
 - o M. Pascal ANDRE, membre suppléant.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2015
15-015

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLU – MODALITES DE MISE A
DISPOSITION DU PROJET AU PUBLIC**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L123-13-3,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 mars 2005,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

Vu l'arrêté du Maire n°15-041 du 25 mars 2015 engageant la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme visant à prendre en compte diverses réformes réglementaires intervenues depuis 2007, ainsi qu'à modifier différentes dispositions réglementaires dans la limite de l'article L123-13-3 du Code de l'urbanisme,

Considérant que si l'initiative de la procédure de modification simplifiée est de la compétence du Maire, le Conseil Municipal doit fixer les modalités de mise à disposition du dossier au public,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 2 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT),

- **Fixe** les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°4 comportant l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées, comme suit :
 - Le dossier de modification simplifiée du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles pour recueillir les observations du public, seront tenus à disposition :
 - au siège de la Communauté de Communes Seine Mauldre, 3 bis avenue de la Division Leclerc à Aubergenville (78410),
 - pendant 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture du service Urbanisme, du lundi 4 mai au mercredi 3 juin 2015 inclus (sauf dimanches et jours fériés), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures (sauf le samedi 9 mai).
 - La notice de présentation sera disponible sur le site Internet de la Ville et les remarques pourront être envoyées par courrier à Madame le Maire, 1 avenue de la Division Leclerc 78410 Aubergenville ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@seinemauldre.fr.
- **Dit :**
 - Que la présente délibération sera affichée jusqu'au 3 juin en Mairie,
 - Et que mention de la délibération sera insérée en caractères apparents dans un journal à diffusion départementale.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE
Le 21/04/2015
Application agréée E-legalite.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération C2 – 15-016
1-5 Transactions/Protocole d'accord transactionnel

AN 2015
15-016

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE
D'UN CONTENTIEUX CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21,

Vu le Code civil et notamment l'article 2044,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_016-DE

Vu la promesse de vente conclue entre M. Nabil LOTFI et Mme Aurore DAIFI et la Commune, pour la vente d'un appartement situé 25 boulevard de la République à Aubergenville et constituant les lots 7, 14, 21 et 22 de la copropriété,

Considérant que cette promesse de vente a été faite sous condition notamment du raccordement de l'appartement au réseau d'électricité,

Considérant que cet appartement a vu son compteur déposé par ERDF au début de l'année 2014 et que les démarches auprès du fournisseur d'énergie pour rétablir cette alimentation, ont été entreprises mi-février,

Considérant que l'appartement n'était pas alimenté le jour de la vente définitive le 27 février 2015,

Considérant que cette situation a causé un trouble de jouissance aux acheteurs, ces derniers devant faire intervenir des artisans dès le 2 mars,

Considérant que la commune n'a pas respecté, par ce fait, ses engagements contractuels figurant à la promesse et à l'acte de vente,

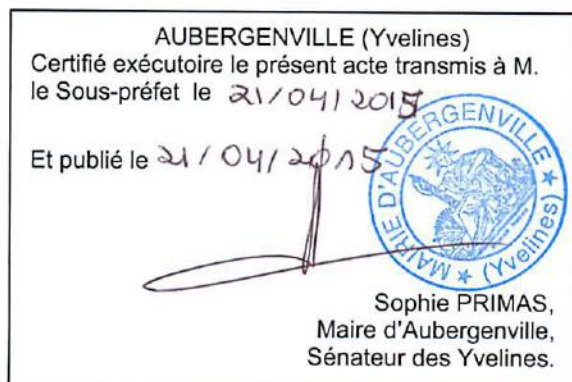
Considérant la proposition de protocole transactionnel portant indemnisation à hauteur de 607.27 € soit trois mois de charges de copropriété,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 2 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix pour),

- **Approuve** le protocole transactionnel annexé à la présente délibération,
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer** ledit protocole transactionnel avec M. Nabil LOTFI et Mme Aurore DAIFI visant à les indemniser du préjudice subi, pour un montant de 607,27 €,
- **Dit** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



Commune d'Aubergenville

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR NABIL LOTFI ET MADAME VIRGINIE DAIFI EN VUE DE LA REPARATION DU TROUBLES DE JOUISSANCE CAUSE PAR L'ABSENCE D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE L'APPARTEMENT SIS 25, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE ET CONSTITUANT LES LOTS 7, 14, 21 ET 22 DE COPROPRIETE VENDU LE 27 FEVRIER 2015.

Entre :

La commune d'Aubergenville représentée par son Maire, Madame Sophie PRIMAS, dûment autorisé aux présentes, domiciliée à l'Hôtel de ville d'Aubergenville, 1 avenue de la Division Leclerc, CS 20516 à Aubergenville,

Ci-après désignée la commune,

d'une part,

Et :

Monsieur Nabil LOTFI et Madame Virginie DAIFI, demeurant 25 boulevard de la République à Aubergenville,

d'autre part

Il a été préalablement exposé :

La commune d'une part et M. Nabil LOTFI et Mme Virginie DAIFI d'autre part ont conclu le 18 décembre 2014 une promesse de vente pour un appartement situé 25 boulevard de la République à Aubergenville et constituant les lots 7, 14, 21 et 22 de la copropriété.

Cette promesse de vente était notamment faite sous condition que l'appartement soit raccordé au réseau d'électricité.

Or cet appartement avait vu son compteur déposé par EDF au début de l'année 2014 et la commune n'a réalisé aucune démarche auprès du fournisseur d'énergie pour rétablir cette alimentation avant mi-février pour une vente définitive devant intervenir le 27 février 2015.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_016-DE

Cette négligence a conduit la commune à ne pas respecter ses engagements contractuels figurant à la promesse et à l'acte de vente et cause aux acheteurs un trouble de jouissance notamment parce qu'ils avaient prévu de faire intervenir des artisans dès le 2 mars.

Lors de la signature de l'acte authentique, la commune a reconnu son entière responsabilité et proposé le présent protocole sous réserve de validation par le conseil municipal.

Il est précisé qu'à la demande de la commune, le compteur électrique et l'alimentation ont été rétablis le mardi 3 mars à midi.

Les parties se sont rapprochées et ont convenu ce qui suit :

Article 1:

La commune accepte d'indemniser M. Nabil LOTFI et Mme Virginie DAIFI du trouble de jouissance causé par l'absence d'alimentation électrique de l'appartement sis 25, boulevard de la République et constituant les lots 7, 14, 21 et 22 de copropriété qui leur a été vendu le 27 février 2015

Le trouble est caractérisé par un décalage dans les travaux préalables à l'emménagement devant intervenir dès le 2 mars.

Cette indemnité a été évaluée par les parties à l'équivalent de 3 mois de charges de copropriété soit 607,27 € (six cent sept euros et vingt-sept cents).

Article 2 :

Sous réserve du respect des engagements pris à l'article premier ci-dessus énoncés, la présente constitue une transaction soumise aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil.

Elle est destinée à régler le litige entre la commune d'Aubergenville et M. Nabil LOTFI et Mme Virginie DAIFI.

En contrepartie du respect des dispositions précédentes, les parties au présent protocole s'engagent à se désister de tout recours engagé à la date de signature des présentes et s'engagent à renoncer à engager tout recours pour tout objet lié au présent protocole.

Article 3 :

Conformément à l'article 2052 du code civil, cet accord a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit ou de lésion, et vaut extinction irrévocable de toutes les contestations nées ou à naître entre les parties.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_016-DE

Aubergenville le,

Le Sénateur-Maire,

Monsieur Nabil LOTFI

Madame Virginie DAIFI

Sophie PRIMAS

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_016-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D3 – 15-020-1
6-1 Police Municipale

AN 2015
15-020-1

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL –
DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES –
SOCIETE HCR POUR L'ETABLISSEMENT ANNE DE SOLENE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-1 et suivants, R.3132-16 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_1-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 11-034 du 2 février 2011 portant création et délimitation d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire d'Aubergenville,

Vu la demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés afin de leur permettre de travailler le dimanche, présentée par la Société HCR pour l'établissement Anne de Solène situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville,



Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines réceptionné le 17 mars 2015, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette requête,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),



- **Décide d'émettre** un avis favorable à la requête de la société HCR pour l'établissement ANNE DE SOLENE situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_1-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

AN 2015
15-020-2

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
09/04/2015

DATE D'AFFICHAGE :
09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	32

**OBJET : PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL –
DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES –
SOCIETE AUBADE PARIS POUR L'ETABLISSEMENT AUBADE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-1 et suivants, R.3132-16 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_2-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 11-034 du 2 février 2011 portant création et délimitation d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire d'Aubergenville,

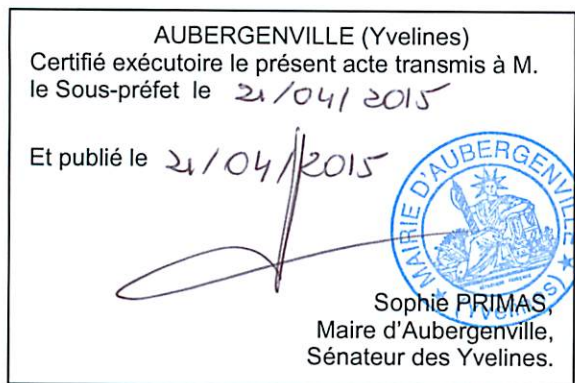
Vu la demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés afin de leur permettre de travailler le dimanche, présentée par la Société AUBADE PARIS pour l'établissement AUBADE situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines réceptionné le 9 avril 2015, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette requête,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide d'émettre** un avis favorable à la requête de la société AUBADE PARIS pour l'établissement AUBADE situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D3 – 15-020-3
6-1 Police Municipale

AN 2015
15-020-3

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	29
Votants	32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL –
DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES –
SOCIETE GD FRANCE POUR L'ETABLISSEMENT GERARD DAREL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-1 et suivants, R.3132-16 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_3-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 11-034 du 2 février 2011 portant création et délimitation d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire d'Aubergenville,

Vu la demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés afin de leur permettre de travailler le dimanche, présentée par la Société GD FRANCE pour l'établissement GERARD DAREL situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville,


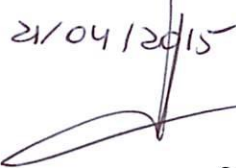
Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines réceptionné le 13 avril 2015, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette requête,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide d'émettre** un avis favorable à la requête de la société GD FRANCE pour l'établissement GERARD DAREL situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_3-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D3 – 15-020-4
6-1 Police Municipale

AN 2015
15-020-4

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL –
DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES –
SOCIETE ADIDAS GROUPE POUR L'ETABLISSEMENT ADIDAS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-1 et suivants, R.3132-16 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_4-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 11-034 du 2 février 2011 portant création et délimitation d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire d'Aubergenville,

Vu la demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés afin de leur permettre de travailler le dimanche, présentée par la Société ADIDAS GROUPE pour l'établissement ADIDAS situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville,



Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines réceptionné le 15 avril 2015, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette requête,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide d'émettre** un avis favorable à la requête de la société ADIDAS GROUPE pour l'établissement ADIDAS situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_4-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D3 – 15-020-5
6-1 Police Municipale

AN 2015
15-020-5

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D’AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : PERIMETRE D’USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL –
DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES –
SOCIETE FREMAUX-DELORME POUR L’ETABLISSEMENT YVES
DELORME OUTLET**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-1 et suivants, R.3132-16 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_5-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 11-034 du 2 février 2011 portant création et délimitation d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire d'Aubergenville,

Vu la demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés afin de leur permettre de travailler le dimanche, présentée par la Société FREMAUX-DELORME pour l'établissement YVES DELORME OUTLET situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville,


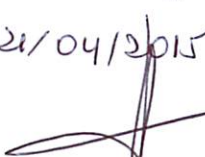
Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines réceptionné le 15 avril 2015, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette requête,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide d'émettre** un avis favorable à la requête de la société FREMAUX-DELORME pour l'établissement YVES DELORME OUTLET situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération D3 – 15-020-6
6-1 Police Municipale

AN 2015
15-020-6

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNEL –
DEROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES –
SOCIETE ODLO FRANCE POUR L'ETABLISSEMENT ODLO**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail et notamment les articles L.3132-25-1 et suivants, R.3132-16 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DEL15_020_6-DE

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE 11-034 du 2 février 2011 portant création et délimitation d'un Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) sur le territoire d'Aubergenville,

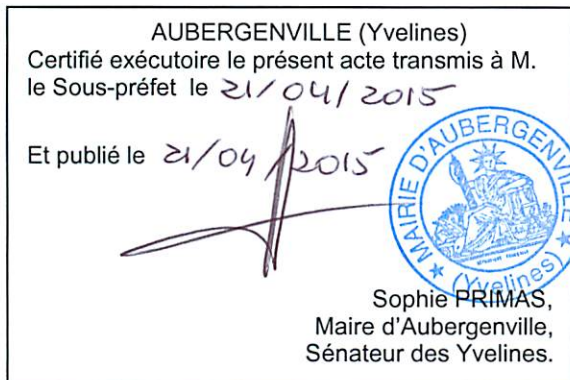
Vu la demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés afin de leur permettre de travailler le dimanche, présentée par la Société ODLO FRANCE pour l'établissement ODLO situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines réceptionné le 15 avril 2015, sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur cette requête,

Arès avoir entendu l'exposé de Madame Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide d'émettre** un avis favorable à la requête de la société ODLO FRANCE pour l'établissement ODLO situé au centre commercial Marques Avenue à Aubergenville.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 15-04-2015 – Délibération E1 – 15-021
7-5 Subventions

AN 2015
15-021

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 15 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, Mme Marie-Christine LOZACH, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Dominique BELHOMME,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Joël DANIEL,

Absent excusé :

M. Gilles LECOLE,

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

09/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 29

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

09/04/2015

**OBJET : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION 2015 AU TITRE DU CONTRAT
SOCIAL DE TERRITOIRE A L'ASSOCIATION PREVENTION REUSSITE
SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat Social de Territoire (CST) signé le 28 novembre 2014 entre le Conseil Départemental et la ville d'Aubergenville,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/04/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150415-DELI15_021-DE

Considérant que le Contrat Social de Territoire génère la mise en place d'actions nouvelles et les financements inhérents,

Considérant que le Conseil Départemental soutient notamment, dans le cadre de la prévention pour accompagner les enfants et leurs familles sur les problèmes éducatifs et de parentalité, des initiatives développées par les services municipaux et par l'Association Prévention Réussite Scolaire (APRS),

Considérant que dans le cadre du CST, la Ville est attributaire, pour l'exercice 2015, d'une enveloppe globale de 56 880 € versée en deux virements distincts : 80 % en début d'année et 20 % en fin de l'exercice sur présentation d'un rapport d'activités,

Considérant que sur cette enveloppe, 5 400 € sont attribués à l'APRS pour son action CLAS,


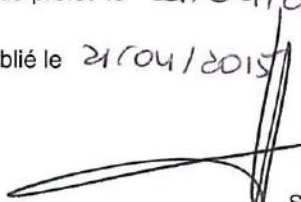
Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Jeunesse – Politique et actions sociales du 8 avril 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, Politique et Action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix pour),


- **Autorise Madame le Maire à reverser** le montant de l'enveloppe financière de 5 400 € attribuée en 2015 par le Conseil Départemental, dans le cadre du CST, à l'Association Prévention Réussite Scolaire, en deux virements :
 - o L'un de 4 320 € en début d'année,
 - o L'autre de 1 080 € en fin d'année, sur présentation de son rapport d'activités.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 21/04/2015
Et publié le 21/04/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Fait et délibéré en séance,
Le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.